Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260331-20260407-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
En Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 31 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 31 Mars à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Katia CARRÉE, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE & Valentine DUBOIS.
Absente excusée : Maïwenn COTILLARD (pouvoir donné à Valentine DUBOIS)

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – IV – 07

Objet : Demande d'admission en non-valeur

Le SGC de Loudéac, nous a soumis une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget principal concernant les créances de M. Yohann GUILLAUME, ancien locataire de la résidence le Mézel, d'un montant total de 778,74 € correspondant aux impayés de loyer (année 2015).
Monsieur le Maire précise qu'en telle situation, une sortie comptable s'impose par l'émission d'un mandat au compte 6541.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

ACCEPTE l'admission en non-valeur sur le budget principal de 778,74 €,

ET AUTORISE l'émission d'un mandat au compte 6541 (créances admises en non-valeur).

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le
Publication le
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC Côtes-d'Armor

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC Côtes-d'Armor